



Conseil communal de la Ville de Pully  
Le bureau

# Extrait du procès-verbal

## Séance du mercredi 13 avril 2022

sous la Présidence de Monsieur Dimitri SIMOS, Président

### Préavis 04-2022 Transfert prestations entre la Fondation de l'enfance et de la jeunesse (FEJ) et la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et la sécurité publique (DJAS) de la Ville de Pully

---

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 04-2022 du 2 mars 2022,  
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,  
vu le préavis de la Commission des finances

décide

1. d'autoriser la Municipalité à procéder au transfert des prestations et du personnel entre la Fondation de l'enfance et de la jeunesse (FEJ) et la Direction de la Jeunesse, des affaires sociales et la sécurité publique (DJAS) de la Ville de Pully en ce qui concerne les activités d'*Espace Jeunes* et l'animation en milieu scolaire à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2022 en recourant au dispositif financier exposé dans le présent préavis sous chapitre 7 ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 180'600.00 TTC, destiné à financer la réfection et la remise en conformité des locaux d'*Espace Jeunes*, dont le montant est à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 5 ans au maximum.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

  
Dimitri SIMOS



La secrétaire

  
Francine MEDANA

Pully, le 13 avril 2022